

**IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Date de naissance :** ..... **Classe** (année scolaire 2026-2027) : .....

La circulaire du 25 octobre 1996 modifiée par la circulaire n°2004-054 du 23 mars 2004 stipule que « le règlement intérieur peut prévoir les sorties libres entre les cours sous la condition d'une autorisation écrite de leurs parents pour les élèves mineurs ».

Ainsi, en cas de créneau libéré ou d'absence de professeur, vous pouvez autoriser ou non votre enfant à sortir librement du lycée. S'il y est autorisé, il s'engage à revenir à l'heure au cours suivant ou à l'internat.

Après avoir pris connaissance de ces dispositions,

- ☐ **J'autorise** mon enfant mineur à sortir du lycée en dehors des heures de cours s'il n'a pas cours ou si un enseignant est absent.
- ☐ **Je n'autorise pas** mon enfant mineur à sortir du lycée en dehors des heures de cours, s'il n'a pas cours ou si un enseignant est absent. J'ai bien noté qu'un élève surpris à ne pas respecter cette interdiction pourra être puni ou sanctionné.

**Signature responsable légal 1**

et / ou

**Signature responsable légal 2**

Nom : .....

Nom : .....

A ....., le .....

A ....., le .....

